

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique
CARD (Task Force Riz R.D.Congo)

STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE II (SNDRII)

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES AUX SEMENCES DE RIZ DE QUALITE

Note conceptuelle

« NOVEMBRE 2023 »

Fiche Synoptique

Intitulé : PROJET DE L'AMELIORATION DE L'ACCÈS AUX SEMENCES DE RIZ DE QUALITÉ

Maître d'ouvrage : MINAGRI

Maître d'œuvre : Programme National Riz

Localisation : PROVINCES : TSHOPO, BAS-UÉLÉ , EQUATEUR, MONGALA, SUD-UBANGI , KINSHASA, KWILU , MAYI-NDOMBE , KONGO CENTRAL, MANIEMA, SANKURU, SUD KIVU

Durée : 5 ans renouvelable

Budget Total : 35 585 000,00 USD

Source de financement : Gouvernement et Partenaire Techniques et Financiers

Objectif général :

Le projet vise à : « Contribuer à l'amélioration de la productivité et des revenus des producteurs de riz ».

Objectifs spécifiques

OS1. Rendre disponible la semence de qualité

OS2 : Rendre accessible la semence de riz au niveau de tous les sites dans les pôles choisis ;

Résultats attendus

- ✓ Les capacités de la recherche sont renforcées
- ✓ La multiplication de semences certifiées est effective
- ✓ Le contrôle et la certification des semences sont assurés
- ✓ L'encadrement pour la production et l'utilisation de la semence certifiée est assuré
- ✓ La distribution de proximité de la semence certifiée est garantie

Risques majeurs et actions de mitigation

- Renforcer les capacités des FDS
- Promouvoir le dialogue social
- Faire un plaidoyer auprès
 - des leaders coutumiers
 - des leaders politiques
 - du MINIFIN

➤ des parlementaires (chambre haute et basse)

- Sensibiliser et informer les acteurs
- Diversifier les sources de financement.

PROJET DE L'AMELIORATION DE L'ACCES AUX SEMENCES DE RIZ DE QUALITE

1. Contexte et justification stratégiques du projet

La République Démocratique du Congo (RDC) s'est dotée d'une vision prospective à long terme pour son développement, par l'élaboration en 2020 du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) Economique et Social à l'horizon 2050. Par cette vision stratégique globale, le Gouvernement Congolais entend hisser progressivement le pays au niveau des pays à revenu intermédiaire, puis, au niveau des pays aux pays émergents d'ici 2030 et enfin au niveau des pays développés en 2050.

En effet, de par son potentiel agricole évalué à 80.000.000 ha de terres arables et le dynamisme de sa population dont 70% vit en milieu rural et tributaire des activités agricoles lui fournissant au quotidien la quasi-totalité de sa nourriture et de son revenu ou moyens d'existence, la RDC ne manque de rien pour réaliser cette vision holistique.

Outre ces avantages, les ménages ruraux (population) bénéficient de trois grandes zones climatiques à savoir : le climat équatorial au nord et au centre avec une répartition des pluies couvrant 9 à 12 mois, le climat tropical avec une répartition des pluies couvrant 5 à 7 mois et enfin le climat des montagnes¹ (2) apparenté au climat équatorial avec une pluviométrie couvrant 9 à 12 mois par an, la RDC est partie pour faire de ce pays un grenier de l'Afrique et du monde. Le réseau hydrographique disséminé à travers tout le territoire national est aussi l'un des avantages dont bénéficie la population dans son vécu quotidien, avantage qui lui facilite l'exploitation des différentes cultures vivrières notamment le riz.

Le riz occupe une place importante parmi les spéculations cultivées en RDC. Il est la 2^{ème} céréale après le maïs tant du point de vue des superficies que de la production en RDC et bénéficie de plusieurs programmes et projets en cours d'exécution.

Avec son adhésion à l'initiative CARD en 2008, la RDC a élaboré la Stratégie Nationale du Développement de la Semence de Riz (SNDSR 2016) dont l'objectif global est d'augmenter de façon significative la production rizicole et d'en améliorer la qualité. Cependant, la filière semence fait face à plusieurs contraintes parmi lesquelles nous pouvons citer:

- L'inexistence du programme semencier ;
- L'insuffisance de la vulgarisation ;

- L'insuffisance de budget alloué à la production de semences et leur distribution;
- L'insuffisance en ressources humaines (vieillissement, départ, etc.);
- L'insuffisance et accès difficile en semences de qualité pour couvrir les besoins réels des producteurs ;
- La faible production de semences au niveau de toutes les catégories (pré-base, base, certifiées) ;
- L'insuffisance et la vétusté des équipements des laboratoires ;
- La faiblesse dans la fourniture d'énergie électrique dans plusieurs Centres, Stations et Antennes ;
- La vétusté des infrastructures d'irrigation et de post-récolte (chaînes de conditionnement)
- Les perturbations climatiques ; etc.

Ce projet de l'amélioration de l'accès aux semences de riz de qualité est en étroite ligne avec les objectifs de la Stratégie Nationale de Développement de la Semence Riz qui vise à doubler la production actuelle du riz et à faire de la RDC un grenier à riz à l'horizon 2030.

Aussi, il rencontre les objectifs du développement durable :

- Eradication de la pauvreté (ODD 1) ;
- Lutte contre la faim (ODD 2) ;
- La bonne santé et le bien être (ODD 3) ;
- Lutte contre le changement climatique (ODD 13).

Après avoir pris en compte les contraintes énumérées ci-dessus, ainsi que les objectifs de la Stratégie Nationale de Développement de la Semence du Riz, est née l'idée d'élaborer le présent Projet d'amélioration de l'accès aux semences de qualité dont l'objectif est de « **Contribuer à l'amélioration de la productivité et des revenus des producteurs de riz d'ici 2030** par l'élargissement de la couverture et de taux d'utilisation des semences de qualité.

2. Zones potentielles d'intervention et groupes cibles

En vue de rendre disponible la semence de qualité en quantité suffisante, le projet entrevoit la production de semences à partir des Centres et Stations INERA pour les pré-base et base, Stations et Antennes PNR pour les semences de base et certifiées, tandis que les fermes et les établissements semenciers privés produiront la semence certifiée.

Les zones de production de semences sont choisies suivant les critères ci-après :

- Zones à grand potentiel de production ;
- Zones avec des structures d'encadrement ;
- Zones avec marché de consommation ;

- Zones offrant des possibilités d'accès et d'exécution des activités des projets de développement dans le milieu ;
- Zones avec des personnes qui pratiquent déjà la riziculture.

Tenant compte des dimensions continentales du pays subdivisé en 17 Pôles de Développement du Secteur Rizicole (PDSR) et sur base des critères de choix sus mentionnés, le projet sera implanté d'abord dans 9 pôles dont les sites sont présentés dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : **Sites retenus pour l'implantation du projet**

Pôles de Développement du Secteur Rizicole (PDSR)	Provinces	Sites
1	Tshopo	Isangi, Banalia, Opala
	Bas-Uélé	Bambesa
2	Equateur	Mbandaka
	Mongala	Bumba
4	Sud-Ubangi	Gemena
7	Maniema	Kibombo, Kasongo
	Sankuru	Lomela
9	Mai-Ndombe	Inongo
10	Kwilu	Bulungu, Gungu
11	Kinshasa	Pool Malebo
12	Kongo Central	Sekebanza, Luaala, Lukula, Tshela
13	Sud Kivu	Plaine de la Ruzizi

3. Objectifs du projet et résultats attendus

3.1. Objectif global

Le projet vise à : « Contribuer à l'amélioration de la productivité et des revenus des producteurs de riz ».

3.2. Objectifs spécifiques

Pour contribuer à atteindre l'objectif général du projet, il a été retenu deux objectifs spécifiques à savoir :

OS1. Rendre disponible la semence de qualité

OS2. Rendre accessible la semence de qualité

4. Description des activités par résultat et par composante

Composante 1 : Disponibilité des semences de prébase, base et certifiée

Dans cette composante, il s'agira d'accroître l'utilisation des semences certifiées afin d'augmenter la productivité et la production. Concrètement, ceci passera par le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la recherche, par la création des opportunités d'affaire dans le secteur de la semence et par le renforcement des capacités des structures en charge du contrôle et de la certification. L'atteinte de cet objectif passera par la réalisation des résultats ci-dessous :

- R1.1. Les capacités de la recherche sont renforcées
- R1.2. La multiplication de semences certifiées est effective
- R1.3. Le contrôle et la certification des semences sont assurés

La réalisation de ces résultats passera elle-même par la mise en œuvre des activités décrites au tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2 : **Activités à réaliser dans la composante 1**

Composante	Résultats	Activités
Disponibilité des semences de prébase, base et certifiée	R1.1. Les capacités de la recherche sont renforcées	A.111 : Augmenter le budget de la recherche
		A112 : Réhabiliter les infrastructures de production
		A.113 : Mettre aux normes les laboratoires de la recherche
		A.114 : Renforcer les capacités techniques de la recherche
		A.115 : Renforcer la collaboration avec les institutions de recherche internationale avec le « One CGIAR, AFRICARICE, IRRI, IITA... ».
	R1.2. La multiplication de semences certifiées est effective	A121 : Renforcer les capacités des producteurs de semence (secteur privé)
		A122 : Faciliter l'accès au crédit
		A123 : Soutenir la commercialisation des semences de qualité
		A124 : Construire des dépôts

		de stockage dans les sites de production et les lieux de commercialisation
	R1.3. Le contrôle et la certification des semences sont assurés	A132 : Organiser les missions d'inspection et de contrôle
		A132 : Etudier la rentabilité de la filière
		A.133 : Faire un plaidoyer pour la subvention des coûts de la semence certifiée
		A.134 : Améliorer les circuits de distribution de semences dans les zones de production
		A.13 : Assurer la traçabilité de la semence

Composante 2 : Accessibilité à la semence certifiée

Dans cette composante, il s'agira de faciliter l'accessibilité des producteurs à la semence certifiée afin d'améliorer la productivité et d'augmenter la production.

Concrètement, ceci passera par le renforcement de l'encadrement pour la production et l'utilisation de la semence certifiée et aussi par l'appui à sa distribution in situ. L'atteinte de cet objectif passera par la réalisation des résultats ci-dessous :

- R2.1. L'encadrement pour la production et l'utilisation de la semence certifiée est assuré
- R2.2. La distribution de proximité de la semence certifiée est garantie

La réalisation de ces résultats passera par la mise en œuvre des activités ci-dessous :

Tableau 3 : **Activités à mettre en œuvre dans la composante 2**

Composante	Résultats	Activités
Accessibilité à la semence certifiée	R2.1. L'encadrement pour la production et l'utilisation de la semence certifiée est assuré	A2.1.1. Renforcer les capacités du service national de vulgarisation (SNV) et du Service National de Semence (SENASA)
		A2.1.2 Organiser les sessions de formation des agri multiplicateurs et les riziculteurs
		A.213. Appuyer l'obtention de l'agrément des agri-multiplicateurs

	R2.2. La distribution de proximité de la semence certifiée est garantie	A2.21 Mettre en place le volet semence SIMA dans la zone de production
		A2.22 Appuyer l'installation des points de vente de la semence certifiée
		A2.2.3. Appuyer la promotion de la semence certifiée par canaux sociaux (émissions radio communautaires, fiches techniques, dépliants, foires, etc.)

Composante 3 : Gestion du projet

Cette composante a pour objectif de garantir la gestion du projet de manière à ce que la coordination ait les moyens logistiques qui lui permettront un bon fonctionnement. Il s'agit concrètement de renforcer les capacités techniques et managériales de l'équipe du projet et de mettre à sa disposition tous les moyens tant financiers que matériels en quantité suffisante et en temps opportun. L'atteinte de cet objectif passera par la réalisation des résultats suivants :

- R 3.1. : La coordination du projet est assurée
- R 3.2 : Les moyens logistiques et opérationnels sont disponibles

La réalisation de ces résultats passera par la mise en œuvre des activités consignées dans le tableau 4 ci-dessous :

La réalisation de ces résultats passera par la mise en œuvre des activités ci-dessous :

Tableau 4 : **Activités à réaliser au niveau de la composante Gestion du Projet**

Composante	Résultats	Activités
Gestion du projet	R3.1. : La coordination du projet est assurée	Activité 3.1.1. : Mettre en place une équipe de gestion du Projet au sein du PNR
		Activité 3.1.2. : Renforcer les capacités de l'équipe de gestion du projet ;
		Activité 3.1.3 : Assurer le bon fonctionnement du projet
	R 3.2 : Les moyens logistiques et opérationnels sont disponibles	Activité 3.2.1 : Acquérir les équipements du bureau
		Activité 3.2.2 : Acquérir le matériel roulant

5. Stratégie de mise en œuvre du Projet

Le Projet sera mis en œuvre suivant une approche participative qui implique tous les acteurs de la filière semencière (public et privé). Les acteurs identifiés et agréés vont bénéficier d'un renforcement des capacités. La semence produite sera versée dans le circuit de commercialisation à travers les réseaux des boutiques de semence.

6. Gestion du Projet

Sur le plan institutionnel, le projet dépendra du Ministère de l'Agriculture qui travaillera en collaboration avec celui de la Recherche Scientifique. Une unité de gestion du projet sera mise en place avec à sa tête un coordonnateur. Il sera secondé par les cadres techniques, administratifs et financiers.

Au niveau de l'exécution du projet, il y aura :

- Une équipe légère de gestion des composantes ;
- Une équipe composée de membres de la Task force pour le suivi-évaluation.

7. Budget

Tableau 5 : Coût du projet

N°	Composantes	Coût en USD	Contribution du Gouvernement (12%)	Contribution des bénéficiaires (5%)
1	Disponibilisation de semences pre-base, base et certifiée	30.850.000,00	3.702.000,00	1.542.500,00
2	Accessibilité à la semence certifiée	1.500.000,00	180.000,00	75.000,00
3	Gestion du projet	3.235.000,00	388.200,00	808.750,00
	TOTAL	35.585.000,00	4.270.200,00	1.779.250,00

8. Suivi-Evaluation

Pour permettre le suivi-évaluation du projet, un état des lieux du dispositif de Système de Suivi et Evaluation existant sera organisé pour pouvoir identifier les domaines qui nécessitent une amélioration et de concevoir un plan d'action pour y remédier. Puis, un choix des méthodes et les outils de collecte de données sera effectué. Les données collectées seront traitées, analysées pour évaluer les progrès et les résultats obtenus. Ensuite, les résultats obtenus doivent être communiqués et servir de moyens de prise de décision. On veillera à ce que les données collectées soient fiables, valides et pertinentes.

Le suivi concernera aussi bien les exécutions physiques, les exécutions financières, ainsi que la dimension temporelle.

Pour ce faire, une matrice des activités sera mise en place et régulièrement renseignée par une équipe constituée de la Task force.

9. Risques

Les risques qui pourraient impacter négativement sur le projet ont été identifiés et analysés et les résultats montrent qu'ils sont négligeables. Toutefois les mesures d'atténuation de ces risques sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Mesures d'atténuation et appréciation des risques identifiés

Risques identifiés	Mesures de mitigation	Appréciation
Insécurité	Renforcer les capacités des FDS Promouvoir le dialogue social Faire un plaidoyer auprès des leaders coutumiers	N
Instabilité politique	Promouvoir un dialogue social Faire un plaidoyer auprès des leaders politiques	N

Non implication des autorités budgétaires	Faire un plaidoyer auprès du MINIFIN	N
Lourdeur administrative	Faire un plaidoyer auprès des parlementaires (chambre haute et basse)	M
Manque de volonté politique	Faire un plaidoyer auprès des décideurs politiques	N
Non appropriation du projet par les acteurs	Sensibiliser et informer les acteurs	N
Fonds non disponibles en temps voulu et en quantité suffisante	Diversifier les sources de financement	N
Appréciation globale des risques		<i>N</i>

N : Négligeable ; M : marginal ; S : substantiel ; H : Haut

10. Cadre logique

Tableau 7 : Cadre logique

Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement vérifiables	Source et moyen de vérification	Hypothèse critique
OG : Contribuer à l'amélioration de la productivité et des revenus des producteurs de riz	Taux d'amélioration du niveau de vie des producteurs de semences	Rapport du projet Rapport d'évaluation finale du projet	Volonté politique Insécurité Adhésion des investisseurs privés Bon fonctionnement des services techniques d'encadrement Lourdeur administrative Non implication des acteurs
OS1 : Rendre disponible la semence de qualité OS2 : Rendre accessible la semence	Quantité de semences produites Nombre de boutiques de semences installées	Rapport du projet	Lourdeur administrative Volonté politique Non implication des acteurs
R 1.1. Les capacités de la recherche sont renforcées R1.2 La multiplication de semences certifiées est effective	Quantité de semence de base et de prébase produite Nombre de nouvelles variétés homologuées Nombre de sessions de formation organisées Quantité de semences certifiées utilisées Quantité de semence R1 certifiées	Rapport du projet Rapport de formation Rapport du projet	Volonté politique Non implication des acteurs Lourdeur administrative Non appropriation du projet par les acteurs

R1.3 Le contrôle et la certification des semences sont assurés R2.1. L'encadrement pour la production et l'utilisation de la semence certifiée est assuré R2.2. La distribution de proximité de la semence certifiée est garantie	Quantité de semence R1 produites Nombre de points de vente de la semence installé	Rapport du projet Rapport du projet	Volonté politique Non implication des acteurs Lourdeur administrative
Activités			Fonds non disponibles en temps voulu et en quantité suffisante